

Fiche Signalétique



Pigment phosphorescent bleu ciel

Code de produit: PS-GD0050

Département: pigments phosphorescents

C.A.S.: trade secret

Section: 1 Identification

| | |
|-------------------|--|
| Nom commun: | Aluminate de strontium (SRAL) Aluminium d'oxyde de strontium (SROAL). |
| Numéro CAS: | Non attribué. |
| Synonymes: | Pigment phosphorescent de longue durée, Pigment phosphorescent de Lueur non-radioactive. |
| Famille chimique: | Aluminates, Aluminates alcalino-terreux. |
| Formule chimique: | SRAL, SROAL ou mélanges de formule chimique exacte confidentielle (brevetée). |

Section: 2 Identification des dangers

Ce matériau a été mesuré conformément à la norme européenne sur la sécurité des jouets, EN71 partie 3: 1994 (y compris l'amendement A1: 2000) - Migration de certains éléments.

Ce produit est considéré comme une substance non dangereuse selon cette norme.

Effets potentiels sur la santé

| | |
|------------|--|
| Yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | Peut provoquer une irritation du tube digestif. |
| Inhalation | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. |
| Chronique | Aucune information trouvée |

Éléments de l'étiquette SGH

Mention d'avertissement

Conseils de prudence

Classe SGH

Mentions de danger

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

| | |
|--------------------|-------------------|
| Numéro de CAS | Aucun |
| Numéro de EINECS | Aucun |
| Nom chimique | Pigment organique |
| Symboles de danger | Aucun classé. |
| Phrases de risque | Aucune |

Section: 4 Premiers soins

| | |
|------------------|--|
| Yeux | Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. |
| Peau | Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin. |
| Ingestion | Si la victime est consciente et alerte, donnez 2-4 tasses de lait ou d'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenez immédiatement des soins médicaux. |
| Inhalation | Retirer de l'exposition et passer à l'air frais immédiatement. Si la victime ne respire pas, faites une respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Cherchez de l'aide médicale. |
| Notes au médecin | Aucune autre remarque |

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|------------------------|---|
| Informations générales | Portez un appareil respiratoire autonome à la demande de pression, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et équipement de protection complet. Des gaz irritants et hautement toxiques peuvent être générés par la décomposition thermique ou la combustion pendant un incendie. |
| Moyens d'extinction | Utilisez l'agent le plus approprié pour éteindre le feu. Utilisez de l'eau pulvérisée, du produit chimique sec, du dioxyde de carbone ou de la mousse appropriée. |

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|------------------------|--|
| Informations générales | Utilisez un équipement de protection individuelle approprié comme indiqué à la section 8. |
| Déversements / fuites | Nettoyez immédiatement les déversements, en respectant les précautions dans la section Équipement de protection. Balayer ou absorber le matériau, puis placer dans un récipient propre, sec et fermé pour l'élimination. Évitez de générer de la poussière. Fournir une ventilation. |

Section: 7 Manutention et stockage

| | |
|-------------|---|
| Manutention | Nettoyez soigneusement après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Utiliser avec une ventilation adéquate. Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le récipient bien fermé. Éviter l'ingestion et l'inhalation. |
| Entreposage | Entreposer dans un récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. |

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

| | |
|---------------------------------------|--|
| Contrôles d'ingénierie | Les installations de stockage ou d'utilisation de ce matériel devraient être équipées d'un système de lavage oculaire et d'une douche de sécurité. Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques faibles. |
| Équipement de protection individuelle | |
| Yeux | Utilisez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité chimiques comme décrit par les règles de protection des yeux et du visage d'OSHA dans 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166. |
| Gants de protection | Portez des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée. |
| Vêtements de protection | Portez des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée. |
| Respirateurs | Un programme de protection respiratoire qui répond aux exigences 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 d'OSHA ou à la norme européenne EN 149 doit être suivi chaque fois que les conditions du lieu de travail justifient l'utilisation du respirateur. |

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| État physique | poudre |
| Couleur | bleu clair |
| Odeur | Non disponible. |
| PH | 7. |
| Pression de vapeur | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Point d'ébullition | Non disponible. |
| Point de congélation / fusion | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible |
| Limites d'explosion, inférieur | Non disponible |
| Limites d'explosion, supérieur | Non disponible |
| Température de décomposition | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau | Pas soluble |
| Gravité spécifique / Densité | non disponible |
| Poids Moléculaire | 1003 |
| Intensité lumineuse (mcd/m2) | |
| 1min | 980 |
| 10min | 100 |
| 60min | 24 |
| Taille des particules (microns) | 35~45 |
| temp de luminescence total (heures) | 10 |

Section: 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Stabilité chimique | Stable. |
| Conditions à éviter | Matériaux incompatibles, exposition à l'air humide ou à l'eau. |
| Incompatibilités avec d'autres matériaux | Acides, bases, agents oxydants forts, interhalogènes, halocarbures, alcools, amines. |
| Produits de décomposition dangereux | Le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, le dioxyde de carbone, les gaz fluorés d'hydrogène, le bromure d'hydrogène, la fumée et les fumées âcres, le brome, le fluor. |
| La polymérisation dangereuse | N'a pas été signalée. |

Section: 11 Données toxicologiques

| | |
|-----------------|--|
| RTECS | non cité. |
| CAS | Aucun |
| DL50 / LC50 | Non disponible. |
| Cancérogénicité | Pigment fluorescent - Non répertorié par ACGIH, IARC ou NTP. |

Section: 12 Données écologiques

Aucune informations écologique disponible.

Section: 13 Données sur l'élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Section: 14 informations relatives au transport

| | |
|-----------|--|
| IATA | Non réglementé comme matière dangereuse. |
| OMI | Non réglementé comme matière dangereuse. |
| RID / ADR | Non réglementé comme matière dangereuse. |

Section: 15 Informations sur la réglementation

| | |
|--|--|
| Étiquetage: | Non soumis à un étiquetage spécifique. |
| Législation / Réglementation Nationale: | Ce produit est classé comme NON-DANGEREUX |
| Règlement européen / international | |
| Étiquetage européen conformément aux directives de la CE | |
| Symboles de danger | Non disponible. |
| Phrases de risque | N / A |
| Phrases de sécurité | N / A |
| Précautions de sécurité | Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Porter des gants appropriés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer l'étiquette dans la mesure du possible). |
| WGK (Classe de danger pour l'eau) | |
| CAS | Aucune, aucune information disponible. |
| Canada | |
| DSL | Produit répertorié sur la liste DSL du Canada. |
| SGH | Pas un produit réglementé SGH. |
| Étas-Unis | Le produit ne figure pas sur la Liste de divulgation des ingrédients du Canada. |
| TSCA | Produit répertorié sur l'inventaire TSCA. |

Section: 16 Autres renseignements

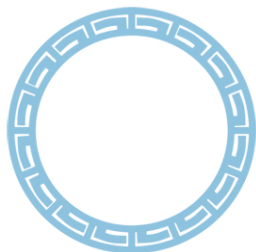
| | |
|-------------|---------------------------------------|
| references | fiches signalétiques du manufacturier |
| préparé par | Kama pigments |

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2018-02-02